

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 juin 2015
Séance du 1^{er} juin 2015

2 Compte administratif 2014 – compte de gestion 2014

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité. Cet arrêté permet de dégager :

- Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- Le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- Le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente, pour le budget principal, le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2014 et les autorisations spéciales qui s'y attachent, le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire, la reprise des résultats de l'exercice 2013 et l'état des restes à réaliser.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2014 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :

Section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2014	14 488 145,99 €	15 298 128,59 €	809 982,60 €
Résultat 2013 (D 001)	6 100 901,75 €		- 6 100 901,75 €
Résultat de clôture Investissement			- 5 290 919,15 €

maintenant !

Restes à réaliser 2014	11 545 159,21 €	15 531 197,59 €	3 986 038,38 €
------------------------	-----------------	-----------------	----------------

Besoin de financement	1 304 880,77 €
-----------------------	----------------

Section de fonctionnement			
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2014	42 519 311,85 €	44 542 242,73 €	2 022 930,88 €
Résultat 2013 (R 002)		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €

Résultat de clôture Fonctionnement	4 022 930,88 €
------------------------------------	----------------

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31, L1612-12,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1^{er} juin 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Jean-Claude VILLEMMAIN ne participe pas au vote.

Votants : 38 Pour : 27 Contre : 5 Abstention : 6

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'adopter, pour le budget principal, le compte administratif 2014 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

Article 2 : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15

et publication ou notification le 12/06/15

affiché le 10/06/15

CREIL, le 12/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

2/2